



Note de lecture de l'étude de la Fondapol sur euthanasie

Publié le 7 mars 2026 par La rédaction



©

La Fondapol (Fondation pour l'innovation politique) a publié en décembre 2025 une étude intitulée « Les Français n'approuvent pas la proposition de loi visant à légaliser l'euthanasie et le suicide assisté ». Fondapol est une structure libérale de droite mais ses études sont souvent bien faites et méritent une attention particulière.

Un contraste entre législateurs et opinion

Le texte de l'étude publié en décembre 2025 souligne un décalage majeur entre





l'adoption en première lecture par l'Assemblée nationale (le 27 mai 2025) d'une proposition de loi créant un « droit à l'aide à mourir » et l'état réel de l'opinion publique. Alors que les promoteurs du texte invoquent une attente majoritaire des citoyens, l'enquête Opinion Way (menée sur 3 021 personnes) révèle au contraire une hostilité marquée envers l'esprit et les modalités de cette réforme.

1. La priorité absolue aux soins palliatifs

L'enseignement principal de l'étude est que les Français ne demandent pas prioritairement la légalisation de la mort administrée, mais un accès universel aux soins palliatifs.

- **Préférence pour les soins de qualité** : Face à la maladie grave d'un proche, 52 % des répondants préféreraient qu'il bénéficie de soins palliatifs, contre 38 % pour l'euthanasie.
- **Hiérarchie des urgences** : 50 % des Français estiment qu'il faut d'abord garantir une offre de soins palliatifs sur tout le territoire (dont la moitié de la population est actuellement privée) avant même d'envisager une loi sur l'aide à mourir.
- **Convergence** : Cette demande de priorité aux soins palliatifs réunit aussi bien les jeunes de 18-24 ans (52 %) que les plus de 65 ans (52 %).

2. Le rejet des conditions de la proposition de loi

L'opinion publique juge les garde-fous prévus par le texte actuel comme étant insuffisants et peu protecteurs.

- **Manque de collégialité médicale** : 57 % des Français rejettent la disposition permettant à un second médecin de ne pas examiner physiquement le patient. En cas de désaccord entre deux médecins, 45 % estiment que la demande devrait être automatiquement refusée.
- **Expertise psychiatrique** : Une très large majorité (73 %) souhaite que l'avis d'un psychiatre soit obligatoire en cas de doute sur le discernement du patient.





- **Protection des plus fragiles** : 78 % des répondants réclament une procédure spécifique pour les personnes en situation de déficience intellectuelle.

3. Les craintes liées aux dérives potentielles

L'étude met en lumière des inquiétudes profondes quant aux conséquences sociales d'une telle loi :

- **Extension du dispositif** : Les Français redoutent un élargissement futur du recours à l'euthanasie aux mineurs (46 %) ou aux personnes vulnérables économiquement et psychologiquement.
- **Conflits familiaux** : 70 % des personnes interrogées craignent l'apparition de graves désaccords au sein des familles ou entre proches.
- **Le risque d'un « État validiste »** : Le texte évoque la crainte que, sous pression budgétaire, la société ne privilégie la mort administrée au détriment de l'accompagnement des plus fragiles.

4. Une opposition qui traverse tous les clivages

L'opposition au texte n'est pas confinée à un seul groupe, mais s'avère multidimensionnelle :

- **Politique** : Toutes les familles politiques manifestent une opposition majoritaire, de Reconquête (64 %) à La France insoumise (55 %), en passant par Les Républicains (55 %).
- **Générationnelle** : Contrairement aux idées reçues, les plus jeunes sont les plus hostiles. L'opposition atteint 53 % chez les moins de 35 ans.
- **Religieuse** : Les catholiques (53 %) et les musulmans (57 %) convergent dans leur rejet du texte.





- **Géographique** : L'hostilité est également marquée dans les métropoles, notamment dans l'unité urbaine de Paris (53 %).

5. Un débat jugé « escamoté » et précipité

Le rapport dénonce une loi menée « au pas de charge », empêchant un véritable débat de société.

- **Déficit d'information** : Bien que 82 % des Français s'intéressent au sujet, une majorité reconnaît ne pas suivre les débats régulièrement (54 %) ou ne pas en avoir discuté avec son entourage (48 %).
- **Zones d'ombre juridiques** : Le texte souligne que la légalisation de l'euthanasie imposerait une révision fondamentale du Code pénal, car elle entre en contradiction directe avec la définition actuelle du meurtre (article 221-1).
- **Incohérence avec la prévention du suicide** : Pour 21 % des Français, cette loi est incompatible avec les politiques nationales de prévention du suicide.

En conclusion, la Fondapol présente cette proposition de loi non comme une simple réforme sociale, mais comme une « rupture de l'ordre éthique, juridique et politique » que la société française, dans sa majorité, ne semble pas prête à valider en l'état.

